

## Un adolescent radicalisé condamné à 7 ans de prison pour avoir tenté d'assassiner un enseignant juif

Paris, 2 mars 2017 (AFP) -

Un adolescent radicalisé qui avait attaqué à la machette un enseignant juif à Marseille en janvier 2016 a été condamné jeudi à sept ans de prison et cinq ans de suivi socio-judiciaire.

Une peine de 10 ans de prison avait été requise contre lui.

Âgé de 15 ans au moment des faits, il a été jugé mercredi et jeudi à huis clos à Paris devant un tribunal pour enfants. C'est la première attaque à caractère jihadiste commise ces dernières années sur le sol français à être jugée. C'est aussi la première fois qu'un tribunal pour enfants statuait en matière criminelle terroriste.

Le jeune homme ne fera pas appel, a déclaré à l'AFP son avocat, Me Merabi Murgulia.

Il a été condamné pour tentative d'assassinat aggravée en raison de l'appartenance de la victime à une religion déterminée et en relation avec une entreprise terroriste. Il encourait une peine maximale de 20 ans de prison, car, âgé de moins de 16 ans, à une semaine près, lors des faits, il bénéficiait de l'excuse de minorité.

La décision du tribunal est une "satisfaction" pour l'enseignant "qui n'avait pas de volonté vindicative à l'encontre de son agresseur", a déclaré son avocat, Me Fabrice Labi.

Les excuses que le professeur attendait "sont arrivées tard", mais elles "sont arrivées quand même", a-t-il ajouté.

Benjamin Amsellem, professeur dans une école confessionnelle, avait été agressé en pleine rue le 11 janvier 2016. Il avait réussi à se défendre en parant les coups avec la Torah qu'il tenait à la main et n'a souffert que de blessures légères.

Le jeune homme, un Turc d'origine kurde - une communauté dont des milices combattent le groupe État islamique (EI) en Syrie et en Irak - avait dit avoir agi "au nom d'Allah" et vouloir "+planter+ les juifs et les policiers", qualifiés de "mécréants".

- 'Insupportable' de se cacher -

Il s'était aussi réclamé de l'EI. Le groupe jihadiste lance des appels à ses partisans pour des passages à l'acte isolés dans des pays qu'il considère ennemis, comme la France.

L'adolescent, en classe de seconde, avait été interpellé quelques minutes après l'agression. Dans sa fuite, il avait abandonné sa machette et son sac de classe. A la ceinture, il cachait une deuxième lame: un couteau qu'il comptait utiliser pour tuer les policiers qui allaient finalement l'interpeller.

A l'ouverture du procès mercredi, son avocat avait souligné son évolution positive "flagrante" depuis les faits.

Arrivé en France à 11 ans pour rejoindre son père réfugié dans ce pays, l'adolescent n'a laissé deviner quasiment aucun signe de sa radicalisation à ses amis, parents ou professeurs.

Il administrait un compte Twitter relayant des appels au jihad, avait dans son téléphone des photos de jihadistes et d'armes, mais n'avait pas été repéré par les services de renseignements. Il a acheté la machette quelques jours avant, dans un magasin de bricolage.

Le président du consistoire local avait conseillé de s'abstenir de porter la kippa dans la rue, par sécurité, ce qui avait suscité une vive polémique.

Le président François Hollande avait jugé "insupportable" que des citoyens français estiment nécessaire de "se cacher".

Selon une source judiciaire, 53 mineurs sont mis en examen dans des dossier jihadistes.

spe/mra/cam

Afp le 02 mars 17 à 19 53.